

**ARRETE N° POC/2018/120201 PORTANT ATTRIBUTION D'AIDES
EUROPEENNES**

Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)

PDR Poitou-Charentes 2014-2020

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en vigueur depuis le 1er décembre 2009, modifié par la décision 2011/199/UE du Conseil européen du 25 mars 2011 ;

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européens structurels et d'investissements, et ses documents d'application ;

Vu le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 ;

Vu le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et ses règlements d'application relatifs au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;

Vu la décision de la Commission du 19 décembre 2013 n°C(2013) 9527 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics ;

Vu la décision d'exécution n° CCI 2014FR06RDRP054 du 17 septembre 2015 de la Commission portant approbation du Programme de Développement Rural Poitou-Charentes en vue d'un soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural et ses modifications ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-1-1, L1511-1-2 et L4221-5 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du Président du Conseil Régional d'Aquitaine du 8 janvier 2016 ;

Vu la convention tripartite entre l'Etat, l'Agence de Service et de Paiement et la Région Poitou-Charentes en date du 29 janvier 2015 relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la région Poitou-Charentes et ses avenants n°1 et n°2 respectivement signés en date du 20 novembre 2015 et 18 juillet 2017 ;

Vu la délibération 2014CR030 du Conseil Régional du 27 juin 2014 relative à la candidature de la Région pour être autorité de gestion des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

Vu la délibération du 4 janvier 2016, le Conseil Régional a donné délégation à son Président pour l'attribution et la mise en œuvre des fonds européens dont il est autorité de gestion,

Vu les grilles de sélection des types d'opération du PDR Poitou-Charentes 2014-2020 ;

Considérant :

- Que par délibération du 22 février 2016, la Commission permanente a autorisé le Président signer tous les actes afférents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes 2014-2020,
- Que l'Instance de Consultation des Partenaires du 12/02/2018 s'est prononcée favorablement sur les dossiers joints en annexes 1 et 2.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
ARRETE :

Article 1 :

Les subventions européennes au titre des types d'opérations du Programme de Développement Rural de Poitou-Charentes, présentées en annexes 1 et 2, sont attribuées aux bénéficiaires mentionnés.

Article 2 :

Le présent arrêté sera mis en œuvre au travers d'un arrêté ou d'une convention signée entre chacun des bénéficiaires, la Région Nouvelle-Aquitaine et les éventuels cofinanceurs.

Article 3 :

Le Président de de la Région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Bordeaux, le**13 FEV. 2018**

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine



Alain ROUSSET

PJ : Annexe 1 à l'arrêté n° POC/2018/120201 portant attribution d'aides
Annexe 2 à l'arrêté n° POC/2018/120201 portant modification d'attribution d'aides

Accusé de réception en préfecture 033-200053759-20180213-2018POC120201- AI Date de télétransmission : 13/02/2018 Date de réception préfecture : 13/02/2018
--

ANNEXE 1 A L'ARRETE n° POC/2018/120201 PORTANT ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE (FEADER)
Programme de développement rural - Poitou-Charentes pour la période de programmation 2014-2020

		Total :			23 dossier(s)	526 093,07 €	0,00 €	159 995,93 €	686 089,00 €
Bénéficiaire	Intitulé de l'opération	Descriptif du Projet	Localisation	Montant aide FEADER	Montant aide Région	Montant aide autres financeurs	Total aide publique		
AUBINEAU Victor	DJA	Associé supplémentaire dans GAEC familial. 304 ha 150 VA avec engraissement taurillons et génisses	86340 VERNON	21 600,00		5 480,00	27 000,00		
BABU Romain	DJA	Pré-installé. Cultures	79100 - Louzy	21 280,00		5 320,00	26 600,00		
BREMAUD Sylvain	DJA	ITP en zone de plaine Céréales et vignes Investissements retenus : 560 983,45€	17120 - Boutenac-Touvent	19 200,00		4 800,00	24 000,00		
CHARTIER Marie-Hélène	DJA	ITP en zone de plaine Céréales et semences Investissements retenus : 122 759€	17770 - Juicq	18 200,00		4 550,00	22 750,00		
CROUIGNEAU Catherine	DJA	Insertion dans EARL familiale en caprins lait avec développement de la transformation fromagère en vente directe.	86340 ASLONNES	20 080,00		5 020,00	25 100,00		
DAVIAUD Jean-Philippe	DJA	Reprise d'un atelier gavage de canards avec parcours de 7,5 hectares	79130 - Pougne-Herisson	21 400,00		5 350,00	26 750,00		
DEBENEST Adrien	DJA	Entrée dans GAEC familial. 620 chèvres laitières et 150 ha céréales et fourrage.	86 510 BRUX	19 200,00		4 800,00	24 000,00		
FORTIN Simon	DJA	Remplacement d'un associé dans un GAEC	79700 - Mauléon	19 960,00		4 990,00	24 950,00		
GAZEAU Marie	DJA	Installation individuelle avec des vergers	79140 - Le Pin	14 080,00		3 520,00	17 600,00		
GORIN Stéphanie	DJA	ITP en zone de plaine Céréales et vignes Investissements retenus : 115 900€	17120 - Meursac	16 000,00		4 000,00	20 000,00		
GUILLOTEAU Emilien	DJA	Entrée comme associé supplémentaire dans GAEC familial	79320 - Pugny	21 400,00		5 350,00	26 750,00		
LETHOUËIL Quentin	DJA	Création atelier hors-sol avec canards	79150 - Voullmentin	23 840,00		5 960,00	29 800,00		
LHOSTE Corinne	DJA	Création élevage d'escargots de 256 000 à 333 000 en N4. Transformation et vente circuits courts.	86100 SENILLE SAINT SAUVEUR	17 920,00		4 480,00	22 400,00		
METAIS Xavier	DJA	Création d'un atelier hors-sol avec brebis lait	79500 - Saint-Romans-les-Melle	21 280,00		5 320,00	26 600,00		
MILLET Aurélien	DJA	Pré-installé. Reprise de 81 ha.	79370 - Thorigné	16 000,00		4 000,00	20 000,00		
QUINTARD Victorien	DJA	Insertion dans un GAEC avec développement de l'atelier caprin de 450 à 600 chèvres.	86600 SANKAY	18 400,00		4 600,00	23 000,00		
RENAUD Thomas	DJA	ITP en zone de plaine Céréales, vignes et tabac	17150 - Allas-Bocage	18 200,00		4 550,00	22 750,00		
REULIER Christel	DJA	Investissements retenus : 157 473€	79150 - Voullmentin	24 400,00		6 100,00	30 500,00		
SOURISSEAU Cyril	DJA	Associé supplémentaire d'un GAEC	79140 - Combrand	22 720,00		5 680,00	28 400,00		
TACHAUX Emilie	DJA	Associé supplémentaire d'un GAEC	86 400 BLANZAY	18 200,00		4 550,00	22 750,00		
TACONET Clément	DJA	Installation en caprin lait associée supplémentaire GAEC avec agrandissement de 143 ha et + un salarié	86 300 LEIGNES SUR FONTAINE	23 840,00		5 960,00	29 800,00		
TEILLIER Quentin	DJA	Installation en GAEC 312 ha et 80 bovins viande	79360 - Saint Etienne-la-Cigogne	24 480,00		6 120,00	30 600,00		
GF de département		Prévention des dommages causés aux forêts	16190 - Nonac	84 413,07		49 575,93	133 989,00		

Accusé de réception en préfecture
 03-200053759-20180213-2018POC120201
 Date de réception : 13/02/2018
 Date de réception préfecture : 13/02/2018

ANNEXE 2 A L'ARRETE n° POC/2018/120201 PORTANT MODIFICATION D'AIDE EUROPEENNE
Fond européen agricole de développement rural (FEADER)
PDR Poitou-Charentes pour la période de programmation 2014-2020



Bénéficiaire	Intitulé de l'opération	Descriptif Projet	Localisation	Montant aide FEADER	Montant aide Région	Montant aide autres financeurs	Total aides publiques	Modification de Programmation
SEEA COMBLE DES JARDINS	Investissements pour la mise en place ou la restauration d'infrastructures agrobiologiques.	PLANTATION DE HAIES	86600 CLOUE	8 159,90 € 7 469,76€	- €	5 379,62 € 7 469,76 €	14 939,52 € 14 939,52€	Réajustement du dossier Programme précédente ICP du 12/02/2018
SEEA DOMAINE DES CHENES VERTS	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	Aire lavage bassin récupération eau pluviale, diagnostic	17800 - Perignac	2 193,83 € 7 193,84€	- €	2 193,84 € 7 193,84 €	14 387,67 € 14 387,67€	Changement de dénomination du bénéficiaire (ancien bénéficiaire EARL DOMAINE DES CHENES VERTS) - prolongation déjà achèvement 1 an Programme précédente ICP du 12/02/2018
JUMERE-CACHAOU Fabienne	Investissements en agritourisme et centres équestres portés par les agriculteurs ou les membres d'un ménage agricole	Rénovation bâtiment agricole en espaces collectifs	17500 - Vanzac	2 397,90 € - €	2 397,91 € - €	- € - €	14 296,81 € - €	Programme précédente ICP du 12/02/2018 Abandon du projet
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VAL DE GATINE	Développement des services de base pour la population rurale	Construction de pale sportif intercommunal du val d'Igny	79220 - Champdeniers-Saint-Denis	227 584,90 € 200 000,00€	60 076,59 € 146 337,68€	414 161,27 € 878 874,58€	604 293,06 € 1 225 212,22€	Programme précédente ICP du 12/02/2018 Erreur de plan de financement
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SUD GATINE	Développement des services de base pour la population rurale	Construction d'un atelier méats à Mazires en Gâtine	79220 - Champdeniers-Saint-Denis	- € 103 460,80€	- €	- € 329 560,00€	- € 433 020,80€	Réexamen du dossier suite recours administratif et apport de pièces complémentaires Programme précédente ICP du 12/02/2018
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VAL DE GATINE	Développement des services de base pour la population rurale	Construction d'une maison de sants pluridisciplinaire à Mazires en Gâtine	79220 - Champdeniers-Saint-Denis	193 932,93 € 200 000,00€	82 870,23 € 141 954,23€	444 899,02 € 418 620,45€	604 293,06 € 760 574,68€	Programme précédente ICP du 12/02/2018 Erreur de plan de financement
EARL DES TERRES BLANCHES	Investissements pour les cultures spécialisées	Acquisition d'un paletissour	86200 LA ROCHE RIGAUT	11 088,00 € - €	6 512,08 € - €	- € - €	17 600,08 € - €	Déclassement de droit car non respect des dates de commencement des investissements Programme précédente ICP du 12/02/2018
BARDET Laurent	Investissements en agritourisme et centres équestres portés par les agriculteurs ou les membres d'un ménage agricole	Création d'un gîte d'accueil d'enfants ou de groupes	86390 LATHUS SAINT RENY	30 000,00 € 30 000,00€	30 000,00 € 30 000,00€	60 000,00 € - €	60 000,00 € 60 000,00€	Modification de projet car prêt bancaire refusé donc dépenses revues à la baisse. Les dépenses présentées correspondent à l'aménagement de la prairie (travaux, activités) Programme précédente ICP du 12/02/2018
SEEA LA SCHAFFRANIERE	Investissements pour la transformation/commercialisation de produits agricoles par des agriculteurs	Aménagement d'un laboratoire de transformation et achat de matériel	79450 ST AUBIN LE CLOUD	6 333,20 €	3 716,69 €	- €	10 049,89 €	Déclassement de droits pour abandon de subvention Programme précédente ICP du 12/02/2018

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20180213-2018POC12020-
AI
Date de télétransmission : 13/02/2018
Date de réception préfecture : 13/02/2018